

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DU 10 JUIN 2022¹

¹ Version du 7 octobre 2022

La réunion du conseil de direction de l'ETF se déroule à l'ETF et en ligne le 10 juin 2022, sous la présidence de Lluís PRATS, chef d'unité, DG Emploi, affaires sociales et inclusion, Commission européenne (CE).

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ETF propose que le point 6 du budget rectificatif de 2022, initialement prévu comme point d'information, soit examiné en vue de son adoption sur la base des documents complémentaires fournis au conseil de direction la semaine dernière. La modification de l'ordre du jour est approuvée et le conseil de direction adopte à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion.

2. Remarques préliminaires de la présidence

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil de direction:

Marilia PERICLEOUS, nouvelle suppléante pour Chypre, Sinead MAHON, nouvelle membre pour l'Irlande, et Mathieu BOUSQUET, nouveau membre représentant la DG NEAR.

Un certain nombre de membres du conseil de direction récemment nommés ne sont pas présents: Nino BUIC, nouveau suppléant pour la Croatie, Sarah MILEY, nouvelle suppléante pour l'Irlande, Tamás Valentin STRAUB, nouveau suppléant pour la Hongrie, Alexander FARRUGIA, nouveau membre pour Malte, Matthew VELLA, nouveau suppléant pour Malte, Joep VAN HEUMEN, nouveau suppléant pour les Pays-Bas.

La Bulgarie, la Croatie, le Danemark, le Luxembourg, Malte, la Pologne et le Portugal ne sont pas représentés à la réunion.

La Commission européenne est également représentée par Antoaneta ANGELOVA-KRASTEVA, German BERNAL RIOS (DG EAC), Javier MENENDEZ BONILLA, Fanny SEREE (DG NEAR), Cécile BILLAUX, Alexis HOYAUX (DG INTPA), Alberto FUNES BETANCOR (DG EMPL).

Ummuhan BARDAK représente le comité du personnel de l'ETF.

3. Suivi des réunions précédentes

Le conseil de direction adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion précédente, qui s'est tenue le 23 novembre 2021.

Le président présente le suivi des points d'action depuis la dernière réunion du conseil de direction et donne des informations sur la procédure écrite qui a été menée à bien en avril 2022.

4. Rapport d'activité annuel consolidé (RAAC) 2021 et projet d'analyse et d'évaluation

Xavier MATHEU (ETF) présente le rapport d'activité annuel consolidé 2021.

Sara MATTIONI (France), membre du conseil de direction représentant la présidence actuelle de l'UE, félicite l'ETF au nom des membres du conseil de direction pour la qualité des documents détaillés. Elle annonce que les membres du conseil de direction proposent que les prochains rapports soient davantage ciblés, par exemple sur les principales mesures d'incidence, et donnent plus de précisions destinées à démontrer l'incidence. Elle indique également qu'il est rarement fait mention des activités qui font intervenir les partenaires sociaux. Elle ajoute que le conseil de direction souhaiterait également recevoir plus d'informations sur le suivi des nouvelles méthodes et de la nouvelle approche transversale, du nouveau cadre de suivi, des nouveaux indicateurs en ce qui concerne les indicateurs de performance clés ainsi que la gouvernance du projet sur l'Afrique. Elle termine en demandant à obtenir plus d'informations sur la valeur ajoutée de la récente évaluation.

Xavier MATHEU accueille favorablement les observations et les suggestions. En ce qui concerne l'incidence, il explique qu'au regard de l'évolution réelle du système, il s'agit d'un effet à long terme et qu'il est difficile d'établir un lien entre le rapport annuel et l'incidence qui devrait se produire de nombreuses années plus tard. Il est donc fait référence aux résultats escomptés, qui sont regroupés dans les temps forts. Il reconnaît qu'il est possible d'apporter des améliorations et déclare que l'ETF continuera de travailler sur ce point.

En ce qui concerne les partenaires sociaux, il admet qu'il n'est pas explicitement fait mention du travail que l'ETF effectue avec les partenaires sociaux. Il souligne que, dans son projet sur la gouvernance et l'assurance de la qualité, l'ETF travaille explicitement sur les mécanismes de coordination des parties prenantes dans les pays et s'efforce de formuler des recommandations à l'intention des pays sur la manière d'améliorer ces mécanismes, au sein desquels la participation des partenaires sociaux constitue un élément important. Il évoque une activité menée avec Eurofound qui compare certaines pratiques des pays partenaires de l'ETF avec celles de l'Union européenne. En outre, l'ETF a mis en place un certain nombre de réseaux d'experts dans les domaines d'action sur lesquels elle travaille, avec la participation des partenaires sociaux. Un troisième point soulevé concerne la collaboration de l'ETF avec le Cedefop sur un système de suivi de la mise en œuvre de la déclaration d'Osnabrück et des recommandations en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP), ainsi que l'existence de multiples références sur le partenariat social. À cet égard, les pays candidats fournissent des informations sur l'évolution des indicateurs de suivi, y compris, bien entendu, l'inclusion des partenaires sociaux. Enfin, au cours du processus de Turin, dont l'un des principes est le partenariat, les partenaires sociaux sont invités à fournir des informations sur les différents systèmes d'apprentissage.

En ce qui concerne l'approche de l'ETF à l'égard des questions transversales, comme les compétences vertes, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'inclusion sociale et la migration, ces domaines sont traités de différentes manières dans les divers projets de l'ETF. Xavier MATHEU donne l'exemple des compétences vertes, lorsque l'ETF analyse les secteurs émergents de certains pays et cherche à distinguer les nouvelles compétences, les compétences futures et les secteurs particulièrement touchés par la transition écologique. L'ETF détermine la manière dont les compétences vertes sont intégrées dans les cadres des certifications ou la façon dont les différents

systèmes de formation vont développer ces nouvelles compétences. L'idée est de coordonner le travail sur un thème transversal et de créer des synergies entre les différents projets. Xavier MATHEU évoque également la dimension de la migration liée aux compétences, qui concerne notamment les politiques de l'emploi, la transparence des qualifications et la manière dont les différents systèmes d'apprentissage répondent aux besoins des migrants.

Quant à la question du nouveau cadre de suivi, il explique qu'au cours de l'année précédente, l'ETF a conçu puis mis en œuvre les trois services conformément à la nouvelle stratégie (création et gestion des connaissances, suivi et évaluation, et conseils stratégiques). Les trois services sont très étroitement liés car le produit d'une étude visant à créer de nouvelles connaissances sert à fournir des conseils stratégiques aux pays partenaires, aux services de la Commission ou aux organisations internationales. Cela peut ensuite faire l'objet d'un suivi à l'aide d'un système. Dans le cadre du dialogue politique avec les parties prenantes des pays, les enseignements qui en sont tirés peuvent être intégrés comme de nouveaux domaines à créer en matière de connaissances.

Le nouveau cadre de suivi reflète la stratégie de l'ETF selon laquelle la fondation travaille davantage sur le développement du capital humain dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. L'idée n'est pas nouvelle, elle figure dans son règlement depuis 2008, mais en réalité, l'ETF travaillait beaucoup plus sur les systèmes formels d'éducation et sur l'enseignement et la formation professionnels initiaux que sur la formation continue. Pour ce qui est de l'élaboration de la nouvelle politique, on peut citer l'exemple de la stratégie en matière de compétences, dans laquelle il convient de mettre davantage l'accent sur le perfectionnement et la reconversion professionnels.

Le nouveau cadre de suivi comporte deux volets différents. L'un d'eux concerne le suivi; l'ETF travaille dans trois domaines différents à cet égard: i) l'accès et la participation; ii) la mobilité au sein du système d'apprentissage et la participation, ainsi que la flexibilité entre les différents systèmes; et iii) l'excellence et les questions de gouvernance. Le deuxième volet du nouveau cadre de suivi se rapporte plus particulièrement aux révisions des politiques convenues entre l'ETF et les pays concernant des intérêts spécifiques dans l'élaboration des politiques, ainsi qu'à une analyse entre les différents pays ayant des intérêts similaires.

Xavier MATHEU ajoute que ce nouveau cadre de suivi a récemment fait l'objet d'une présentation le 25 mai, au cours de laquelle un certain nombre de pays ont déjà manifesté leur intérêt pour la réalisation d'analyses des politiques dans les domaines de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Il confirme que si cela intéresse les membres du conseil de direction, l'ETF organisera volontiers une session consacrée au nouveau cadre de suivi.

En ce qui concerne les travaux de l'ETF en Afrique, Xavier MATHEU évoque l'accord conclu avec le conseil de direction, qui prévoit la contribution de l'ETF à la réalisation des priorités de l'Union européenne en matière de relations extérieures en Afrique. Le projet du Cadre continental africain des certifications (ACQF) de la Commission européenne, géré par la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ), traite de différents domaines. La GIZ a établi des partenariats avec l'OIT, ainsi qu'avec l'ETF. L'ETF travaille sur l'ACQF en tenant compte du fait que certains

cadres nationaux et régionaux des certifications existent déjà en Afrique. L'ETF analyse la manière dont ces cadres s'articulent entre eux et au niveau international et, en particulier, avec le cadre européen des certifications. L'ETF repère les outils qui peuvent servir à établir des liens entre les différents systèmes et mène également un certain nombre d'actions de renforcement des capacités afin de convenir de l'utilisation des mêmes méthodologies, d'une même terminologie et d'un même concept. Xavier MATHEU ajoute que l'ETF discute actuellement avec la DG INTPA d'une deuxième phase du projet, dans laquelle l'ETF pourrait gérer certaines parties de l'action, qui serait alors plus axée sur la mise en œuvre des accords entre les différents systèmes et l'élaboration officielle de ce cadre continental des certifications.

Mathieu BOUSQUET (directeur faisant fonction, DG NEAR) salue le rapport et propose d'envisager ultérieurement de rendre compte également de l'attribution des ressources humaines par activité, ce qui permettrait de renforcer la qualité du rapport. Xavier MATHEU (ETF) indique que l'annexe 5 du rapport contient une répartition des coûts avec établissement du budget par activité et calcul des coûts fondé sur les activités. Il s'agit d'une approximation mais les coûts prévus et réels par domaine d'action et par projet peuvent être considérés. Xavier MATHEU indique qu'un certain nombre d'hypothèses sont formulées. Les projets sont regroupés par objectif sur une base proportionnelle. Xavier MATHEU souligne que les frais de personnel constituent la part la plus importante des coûts de l'ETF. La répartition est complexe aussi bien en fonction des différents objectifs et projets qu'en matière de résultats.

Dans le passé, l'ETF disposait d'un système de rapports très précis mais aussi très lourd pour le personnel, de sorte qu'en 2021, il a été décidé de le simplifier et d'établir des rapports par service clé. Xavier MATHEU déclare que l'approche fera l'objet d'une révision lorsque les nouvelles règles sur le temps de travail approuvées par la Commission pour ses services entreront en vigueur au sein de l'ETF. Il informe les membres du conseil de direction que les nouvelles règles devraient leur être soumises pour adoption avant la fin de l'année. Ces nouvelles règles nécessiteront probablement un nouveau système d'enregistrement du temps qui devrait fournir des données plus précises.

Malin MENDES (SUÈDE) demande des informations plus détaillées sur le nouveau système d'indicateurs de performance clés. Elle fait également un lien avec la question de Sara MATTIONI sur les évaluations et demande quels sont les résultats que l'ETF obtient effectivement à partir des évaluations externes.

Thierry FOUBERT (ETF) répond aux questions et déclare qu'en 2021, dans son avis sur le DOCUP 2022-2023, la Commission a invité l'ETF à clarifier la manière dont ses projets contribuent aux répercussions des objectifs généraux de la commission géopolitique. L'ETF s'y est efforcée par l'intermédiaire de nouveaux indicateurs, afin d'être factuelle et, dans le même temps, de faire référence aux répercussions. Thierry FOUBERT donne une explication détaillée des quatre nouveaux indicateurs et fait observer que, si les noms sont inchangés dans un souci de comparabilité, les descriptions sont quant à elles simplifiées et il s'agit d'une nouvelle méthode de calcul. Des objectifs seront fixés au terme de la deuxième année de collecte des données.

En ce qui concerne les évaluations externes, Xavier MATHEU (ETF) informe qu'il abordera ce thème dans sa présentation orale plus tard au cours de la réunion. Il insiste sur le fait que la mise au point des trois services a été fortement influencée par les résultats des évaluations.

Sara MATTIONI (France), au nom des membres du conseil de direction, marque son accord avec le projet d'analyse et d'évaluation du RAAC 2021 de l'ETF, avec l'ajout d'une référence à un résultat positif, celui de l'obtention de la certification EMAS pour l'ETF.

Le conseil de direction adopte à l'unanimité le RAAC 2021 de l'ETF ainsi que le document d'analyse et d'évaluation. Les deux documents ont été envoyés aux institutions concernées avant le 15 juin 2022.

5. Comptes annuels 2021 de l'ETF

Le président souhaite la bienvenue à Bart GOESSENS (ETF) qui a préparé les comptes de l'ETF pour la première fois dans ses nouvelles fonctions. Bart GOESSENS (ETF) présente les comptes annuels 2021 de l'ETF.

Le président remercie Bart GOESSENS pour sa présentation.

Sara MATTIONI (France), au nom des membres du conseil de direction, pose des questions au sujet de l'augmentation des frais de personnel et de la nécessité d'examiner l'enveloppe budgétaire au niveau de l'UE, ainsi que la manière dont les projets extrabudgétaires auront une incidence sur l'ETF. Bart GOESSENS répond que ces aspects seront abordés dans un point ultérieur de l'ordre du jour portant sur le budget rectificatif.

Slavica CERNOSA (Slovénie) évoque les préoccupations exprimées par le conseil de direction en novembre 2021 au sujet du comptable partageant son temps entre l'EU-OSHA et l'ETF. Bart GOESSENS précise qu'il ne commencera à travailler pour l'EU-OSHA qu'à partir du 1^{er} juillet 2022. Il indique que d'autres comptables qui travaillent également avec deux agences ont été consultés au sujet de leur expérience et tous ont confirmé que ce type d'arrangement était réalisable avec le soutien adéquat d'un aide-comptable, ce qu'il confirme être le cas pour l'ETF et l'OSHA. Aucun problème n'est donc à prévoir. Il ajoute que la période de décembre à février est très intense et que, pour y faire face, des efforts sont déjà entrepris afin d'anticiper la préparation des états financiers, etc.

Les membres du conseil de direction adoptent à l'unanimité les comptes annuels 2021 de l'ETF ainsi que l'avis du conseil de direction s'y rapportant. Les deux documents ont été envoyés aux institutions de l'UE concernées avant le 1^{er} juillet 2022.

6. Budget rectificatif 1/2022 de l'ETF

Eva JIMENO SICILIA (ETF) présente le premier budget rectificatif pour 2022. Elle explique que ce premier budget rectificatif sert également à faire face à l'augmentation des frais de personnel due à une hausse de l'inflation et à une adaptation des salaires plus élevée que prévu. Elle ajoute que lorsque l'augmentation totale aura été confirmée plus tard dans l'année, aucune autre augmentation des frais de personnel ne sera envisagée. Elle indique que la direction de l'ETF entend continuer à redéfinir les priorités, à dégager des priorités négatives, à reporter certaines activités à l'année prochaine et à déterminer des moyens de réaliser des économies.

Le président souligne que la méthode d'adaptation des salaires prévue dans le statut fait loi et qu'elle ne peut donc pas être contournée.

Sara MATTIONI (France), au nom des membres du conseil de direction, ajoute que les membres ne sont pas d'accord avec la phrase figurant dans le budget rectificatif, qui indique que l'ETF demande le soutien sans réserve du conseil de direction pour obtenir une augmentation de la contribution globale de l'UE. Il est convenu de supprimer cette mention. Elle pose également la question de savoir si les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 ont entraîné des changements dont il convient de tenir compte pour l'avenir et si l'ETF peut fournir de plus amples informations sur les prévisions en matière de frais de déplacement et sur la perspective de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Eva JIMENO SICILIA (ETF) confirme que l'ETF pourrait avoir besoin de 20 000 EUR supplémentaires pour couvrir les coûts énergétiques, tandis que les missions seront gérées dans le cadre du budget alloué. En ce qui concerne les enseignements tirés de la pandémie, elle indique que le budget des missions, avant la pandémie de COVID-19, s'élevait à 630 000 EUR et qu'il a été revu à la baisse (400 000 EUR) en 2022 car beaucoup plus de choses se font désormais en ligne. Elle précise que l'ETF doit encore conserver une présence physique dans les pays afin d'établir des relations, de créer et de maintenir des réseaux et de recueillir des informations qualitatives pour assurer un suivi approprié. Mika SAARINEN (Finlande) se déclare satisfait de cette vue d'ensemble et insiste sur le fait que la situation est la même dans toute l'UE. Il fait observer que l'ETF mène des activités extrabudgétaires supplémentaires et demande si les projets supplémentaires font peser une forte pression sur la subvention de l'ETF. Eva JIMENO SICILIA confirme que l'ETF peut gérer les projets extrabudgétaires sans exercer de pression sur la subvention de l'ETF et que ceux-ci représentent un apport de fonds pour faire plus avec l'expertise de l'ETF. L'équipe de direction de l'ETF examinera plus en détail cette question car il existe une limite en ce qui concerne le nombre d'activités supplémentaires pouvant être prises en charge, l'expertise interne et l'administration étant limitées. Il est évident que les différents budgets doivent être dissociés. Xavier MATHEU ajoute que la question de l'augmentation des frais de personnel et celle des projets extrabudgétaires sont en réalité liées. Il fait remarquer que les tensions inflationnistes et l'augmentation des coûts au titre 1 et au titre 2 constituent un problème particulier cette année. Dans les perspectives financières pluriannuelles, il était déjà prévu que les coûts salariaux augmenteraient en 2023, ce qui exercerait une pression sur le titre 3, le budget opérationnel consacré aux travaux dans les pays. Ce déséquilibre devrait toutefois être résolu en 2024-2025. Xavier MATHEU souligne qu'une question a été abordée lors de

l'élaboration de la stratégie de l'ETF, celle du budget opérationnel qui n'augmente pas au même niveau que les salaires, quelle que soit la problématique de l'inflation. L'ambition de cette stratégie est de rester pertinente, stratégique et axée sur les services pour les différentes parties prenantes et de faire en sorte que l'ETF se rapproche de certaines priorités qui ne sont pas couvertes par la subvention. Xavier MATHEU insiste sur le fait que, si l'ETF travaille en Afrique, les fonds ne peuvent être prélevés de ses activités dans les Balkans. Ou bien, si l'ETF travaille davantage en Asie centrale en fournissant des services, ce travail doit se faire sur la base de fonds supplémentaires. Il est donc proposé de vérifier s'il est possible de compenser la baisse modérée, mais constante, du titre 3 par des fonds extrabudgétaires. En principe, cela ne devrait pas se répercuter sur les dépenses administratives de l'agence et du service. L'ETF a en outre choisi d'accroître son efficacité en diminuant également le nombre de processus, en les rendant plus rapides et plus efficaces, y compris grâce au numérique et grâce à l'utilisation de différents outils, et en travaillant plus en partenariat avec d'autres organisations afin que l'ETF puisse réaliser une économie d'échelle et réduire l'incidence des coûts indirects.

Javier MENENDEZ BONILLA (DG NEAR) remercie l'ETF pour sa présentation et ses explications rassurantes. En ce qui concerne les activités extrabudgétaires supplémentaires, il demande, si celles-ci ne sont pas couvertes par le personnel existant de l'ETF, si l'ETF recrutera du personnel supplémentaire pour mener à bien ces projets. Le président invite également l'ETF à fournir une réponse claire car il est nécessaire de maintenir un rapport qualité-prix et le budget de l'ETF consacré à des actions spécifiques, aux frais indirects et à d'autres coûts de l'ETF doit être isolé des projets extrabudgétaires. Erja KAIKKONEN (ETF) évoque le projet DARYA en Asie centrale, qui constitue le plus grand projet extrabudgétaire que l'ETF est sur le point de signer dans le courant du mois de juin. Elle insiste sur le temps qu'il a fallu pour négocier soigneusement le contrat entre la délégation de l'UE et l'ETF, en tant que partenaire de mise en œuvre du projet. Ces négociations concernent les conditions dans lesquelles l'ETF peut recevoir 7 % des frais indirects et l'utilisation qui peut en être faite. De longues négociations ont été menées sur les politiques de passation de marchés et la sous-traitance ainsi que sur la question de savoir si l'ETF recruterait du personnel ou utiliserait la sous-traitance. Ainsi, l'ETF s'oriente désormais vers la possibilité de la sous-traitance pour le personnel supplémentaire. Erja KAIKKONEN indique que l'ETF a toujours mené des activités en Asie centrale en utilisant les ressources humaines de l'ETF. Ces ressources humaines seront désormais entièrement intégrées dans le projet DARYA. Ainsi, les ressources humaines de l'ETF qui auraient normalement travaillé sur l'Asie centrale, dans le cadre du budget de l'ETF, sont désormais toutes intégrées dans le projet DARYA, de sorte que le temps lui-même n'augmente pas.

Eva JIMENO SICILIA ajoute que, du point de vue du personnel, les ressources spécifiquement nécessaires au projet devraient être financées dans le cadre de celui-ci. L'ETF apporte son savoir-faire interne, ce qui constitue la valeur ajoutée de la participation de l'ETF à ces projets. Il s'agit du modèle que l'ETF a utilisé pour les projets GEMM et FRAME. Eva JIMENO SICILIA garantit que les rapports seront établis de manière claire et distincte. Le président insiste sur le fait que les services de la Commission suivront cette question de très près. Eva JIMENO SICILIA propose que, compte tenu de l'intérêt que cette question suscite, l'ETF puisse organiser une séance d'information spécifique sur

les projets extrabudgétaires. Le président confirme qu'un consensus s'est dégagé sur l'importance pour l'ETF d'obtenir de nouveaux projets extrabudgétaires, qui permettent d'apporter de nouvelles sources de financement à l'ETF.

Malin MENDES (Suède) pose une question sur la situation des stages annoncés lors de la précédente réunion du conseil de direction. Eva JIMENO SICILIA confirme que l'ETF compte actuellement 10 stagiaires jusqu'à la mi-août. Elle explique qu'il s'agit d'une expérience très positive des deux côtés et souligne que les stagiaires représentent une source incroyable d'innovation. Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, le nombre de stagiaires diminuera au nombre de quatre.

Les membres du conseil de direction adoptent à l'unanimité le budget rectificatif 2022/1 de l'ETF.

7. Progrès concernant le document de programmation 2023-2025 – Programme de travail 2025

Xavier MATHEU (ETF) présente les progrès accomplis dans la préparation du programme de travail 2023, qui sera présenté pour adoption lors de la réunion du conseil de direction de novembre 2022.

Il met en évidence certains des nouveaux éléments du projet actuel. Même avant le début de l'agression de l'Ukraine, de plus en plus de pays se trouvaient dans une situation d'après-conflit, d'avant-conflit ou de fragilité. L'ETF doit donc adapter la manière dont elle élabore ses méthodes et réfléchit actuellement à ce que font les autres institutions et à ce qu'elle peut faire, sans mettre en danger son personnel et ses actifs. Il existe des moyens de coopérer sur le plan des compétences et du développement des compétences avec des acteurs actifs dans ce type de situations, notamment dans les contextes d'après-conflit.

Xavier MATHEU indique que l'ETF cherche toujours à entretenir une relation plus structurée avec les services de la Commission et à renforcer ses partenariats, ses réseaux et son pôle de connaissances dans la logique d'une cocréation des connaissances. Un exercice d'apprentissage a eu lieu pendant la pandémie de COVID-19. Il y aura désormais une augmentation du télétravail et peut-être moins de missions ou une autre manière de travailler avec les parties prenantes. Les valeurs de l'ETF ont été redéfinies en ce qui concerne l'excellence, l'innovation et la créativité axées sur les services, l'intégrité et le respect, la responsabilité et la collaboration.

Xavier MATHEU confirme que les domaines thématiques ou les projets sur lesquels l'ETF travaille ne changeront pas mais qu'ils pourraient être présentés différemment, afin d'apporter des améliorations du point de vue de la communication.

Il présente le calendrier d'élaboration du programme de travail et indique que les services de la Commission ont formulé des observations sur le premier projet de janvier. L'ETF s'est efforcée de

répondre à ces observations, en ajoutant essentiellement de meilleures références aux différents services de la Commission, des références à la stratégie «Global Gateway», au programme Erasmus+ et aux synergies avec le projet DARYA. Il est également nécessaire de mentionner l'ASEM, dans le cadre duquel la DG EAC constitue un partenaire particulièrement important. Xavier MATHEU évoque un nouveau projet qui a démarré en 2022 sur le diagnostic de l'éducation pour l'ensemble du système éducatif au Kosovo et indique que l'ETF pourrait étendre cette approche à d'autres pays en cas d'attribution de ressources extrabudgétaires. D'autres observations ont été formulées, notamment la proposition de faire référence à l'enseignement supérieur en tant que passerelle vers l'EFM afin de garantir l'apprentissage tout au long de la vie, à la crise ukrainienne, à une mention plus explicite du rôle du secteur privé dans le développement des compétences et à l'octroi à l'ETF de l'exception relative à l'évaluation des piliers pour l'obtention de fonds extrabudgétaires jusqu'en 2023. En ce qui concerne le budget pour 2023, Xavier MATHEU souligne que la DG EMPL a proposé d'ajouter 467 000 EUR afin de couvrir l'augmentation des frais de personnel de l'ETF au titre 1.

Le président remercie Xavier MATHEU pour sa présentation. Il ajoute que, sur le point relatif au budget pour 2023, d'autres discussions sont à prévoir au Parlement et au Conseil sur la manière dont les institutions de l'Union aborderont ces questions liées à la hausse de l'inflation. Il espère qu'il y aura une incidence positive sur le budget de l'agence établi par l'autorité budgétaire dans le cadre financier pluriannuel.

8. Rapports oraux

Voir annexe.

9. Divers

Le président fait le point sur l'état d'avancement de la sélection du nouveau directeur de l'ETF. Une liste de présélection a été établie. Il espère prudemment que trois candidats pourront être proposés au conseil de direction pour décision sur la nomination lors de la prochaine réunion du conseil de direction en novembre. Il invite Slavica CERNOSA (SLOVÉNIE) à intervenir en tant qu'observatrice du conseil de direction au sein du jury. Slavica CERNOSA parle de son rôle d'observatrice et indique qu'une liste de présélection de 16 candidats a été établie. Le président remercie Slavica CERNOSA pour ses commentaires et ajoute qu'avec Xavier MATHEU en tant que directeur par intérim, l'ETF est en de bonnes mains jusqu'à la fin du processus de sélection.

Il invite aussi les membres du conseil de direction à remplir les formulaires d'évaluation de la réunion.

10. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil de direction se déroulera le 18 novembre 2022.

Actions de suivi:

- l'ETF doit envoyer le RAAC 2021 ainsi que son analyse et son évaluation aux institutions de l'UE avant le 15 juin 2022;
- l'ETF doit envoyer les comptes 2021 et l'avis du conseil de direction aux institutions de l'UE concernées avant le 1^{er} juillet 2022;
- l'ETF organisera une séance d'information spécifique sur les projets extrabudgétaires.